

Aménité : qualité des relations sociales, qualités d'un lieu

Sophie Le Floch, Jacqueline Candau et Philippe Deuffic

Depuis quelques années, les espaces ruraux sont de plus en plus considérés sous l'angle des « aménités » qu'ils sont susceptibles d'offrir à la société. Cela peut aller jusqu'à entraîner une requalification de l'agriculture : certains parlent de sa « tertiarisation », ou encore de l'avènement de la « campagne-paysage » (Hervieu et Viard, 1996).

Avant de tomber en désuétude, le terme « aménité » aurait été utilisé dans la langue française avec deux significations différentes : il aurait désigné la douceur gracieuse d'un propos, d'un comportement ou d'un style, ou bien l'agrément d'un lieu¹. Ces définitions de sens commun ne trouvent aucun écho dans la définition qu'en proposent aujourd'hui par exemple certains économistes². En revanche, on peut y lire des enjeux qui relèvent de disciplines comme la philosophie, la sociologie, la géographie... ; de fait, et bien que loin d'être une notion d'usage bien établi, « aménité » apparaît chez certains auteurs actuels relevant de ces dernières disciplines.

Nous esquisserons d'une part un positionnement possible pour le terme aménité par rapport à certains concepts des sciences humaines et sociales dès lors que celles-ci s'attachent à la question de la qualité d'être ensemble et/ou à celle de la qualité d'un lieu ; d'autre part, nous identifierons la façon dont le terme pourrait être mobilisé pour aborder certains enjeux actuels des espaces ruraux depuis cette même famille de disciplines.

Nous partirons de deux communications scientifiques récentes qui ont en commun – outre l'emploi du terme aménité – de traiter de la qualité des relations sociales tout en ne négligeant pas une dimension spatiale (interrogeant, par exemple, le rôle du statut de l'espace : public/privé, etc.) ; nous identifierons les problèmes et enjeux qui sont au cœur du propos de ces auteurs ainsi que les termes ou concepts qu'ils mobilisent. Nous nous arrêterons ensuite sur des concepts centraux en sociologie et en géographie lorsqu'il s'agit d'analyser soit la qualité des relations sociales, soit la qualité d'un lieu, en discutant la façon dont ils seraient susceptibles d'éclairer la notion d'aménité. Enfin, nous discuterons des axes de recherche qui peuvent éventuellement se dessiner autour de la question des aménités appliquée à l'espace rural, si tant est que celle-ci soit susceptible d'être retenue dans le champ des sciences humaines et sociales.

Urbanité, convivialité, aménité : entre qualité d'être avec autrui et qualité des lieux

Nous débiterons cette première réflexion sur la notion d'aménité dans le champ de sciences humaines et sociales par une toute petite incursion dans les discours scientifiques actuels. Il ne s'agit aucunement d'établir une revue bibliographique : une telle démarche n'a pas lieu d'être à propos d'une notion qui n'est pas centrale dans les champs disciplinaires en

¹ REY A., dir. (1998), *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert. À noter que le terme anglo-saxon *amenity* actuel recouvrirait ces deux dimensions de manière similaire : il désignerait l'agrément d'un lieu, ou serait employé avec un sens voisin de civilité (COLLIN P. *and al.*, (1987), *Harrap's shorter French and English Dictionary*, Harrap, London and Paris, 6^e éd., 787 p.).

² Voir, dans ce même numéro, l'article de J.-E. Beuret *et al.*, qui reprend la définition (économique) qu'en propose aujourd'hui une institution comme l'OCDE.

Les contacts

Cemagref Bordeaux
UR Agriculture
et dynamique
de l'espace rural
50 avenue de Verdun
GAZINET
33612 CESTAS Cedex

question. L'objectif est simplement d'entrevoir le contexte actuel dans lequel apparaît le terme, en évitant de lui prêter une importance que les auteurs qui l'emploient ne lui accordent pas.

Nous retiendrons deux propos. Le premier émane d'un philosophe français, T. Paquot (2000), dont les travaux portent sur la ville et l'urbanisme ; le second, de T. Banerjee (2001), qui exerce au Département de *Urban and Regional Planning* de l'université de Californie du Sud (USA).

Pour T. Paquot, le terme « aménité » appartient à une famille de mots plus ou moins synonymes qui, après presque deux siècles de désuétude, réapparaissent dans les années soixante-dix, notamment dans les colloques sur la ville : il s'agit d'« urbanité », « aménité », « convivialité », qui, dans ce contexte, qualifient des lieux. Pourtant, des auteurs de la Renaissance comme Alberti, s'inspirant de penseurs latins (Cicéron...), insistent sur la façon dont certains de ces termes servaient à qualifier des relations entre les personnes. Ainsi, l'urbanité, notion centrale pour T. Paquot, est la qualité de celui qui se comporte en respectant les règles de la civilité et qui, en outre, possède une certaine aisance dans le maniement de la langue : un urbain est quelqu'un de raffiné.

Ces termes véhiculent pour T. Paquot un enjeu actuel fondamental : être avec et parmi les autres, dans une certaine culture du regard qui suppose l'attente de l'autre. L'auteur mobilise un autre mot du vieux français, « accueilance », pour désigner la bienveillance spontanée qui serait à cultiver dans nos sociétés contemporaines. Pour lui, cela va de pair avec la possibilité de pouvoir disposer librement et gratuitement de trottoirs, de parcs : quelque chose de supra-économique, donc. Cet enjeu est formulé en réaction à ce qui apparaît comme une menace actuelle majeure : la création de villes privées, ou villes forteresses, où l'habitant est avant tout un « consommateur » (il faut payer pour y accéder, pour bénéficier des services prévus,...), et où est à l'œuvre un processus de refus des autres, d'exclusion : la population se regroupe sur des critères communautaires, identitaires, sécuritaires... et adopte des codes tels que la couleur des façades des habitations, la présence de gardes...

T. Banerjee, qui s'inscrit dans une même logique de dénonciation du processus d'exclusion sociale à l'œuvre autour des villes privées, reprend une idée développée par L. Peattie : faire de la « convivialité » (*conviviality*) un objectif d'aménagement. Ici, convivialité ne se rapporte pas seulement à l'art de faire la fête ou d'être en bonne compagnie : en référence à I. Illich, convivialité exprime une certaine qualité des relations entre personnes d'une part, entre personnes et environnement physique d'autre part. Elle peut être à l'œuvre dans des actes comme danser dans la rue, mais aussi dans des actes de désobéissance civile comme bloquer les rues,... Dans ce contexte, le terme d'« aménités » (*amenities*) tel que le mobilise T. Banerjee semble lier de manière indissociable les caractéristiques physiques de l'aménagement à l'objectif qui est censé guider cet aménagement : les aménités seraient les qualités d'un équipement ou d'un aménagement réalisé dans le but de contribuer à la « convivialité » – à rendre, tout simplement, les villes vivables (*amenities that contribute to the livability of cities*).

Ces propos suggèrent bien deux dimensions pour le terme « aménité » : l'une a trait à la qualité des relations sociales, l'autre à la qualité des lieux. Ces deux auteurs disent en substance qu'un enjeu important dans notre civilisation occidentale porte sur la qualité d'être ensemble, et que les formes spatiales – si elles ne suffisent pas – jouent un rôle dans la possibilité d'épanouissement de telles relations sociales : en particulier, une condition est l'existence d'espaces ouverts, d'accès libre et gratuit, où les rencontres peuvent avoir lieu.

Dès lors que ces deux dimensions du terme aménité se retrouvent dans les propos de ces scientifiques sans pour cela qu'ils ne les précisent – rappelons-le, le terme n'est pas central dans leur pensée –, quels concepts pouvons-nous mobiliser afin de cerner la nature des relations sociales et la nature des lieux à étudier ?

Sociabilité et civilité, lieu et paysage : retour sur des notions plus classiques

L'exploration³ sera menée en deux temps, chacune des deux dimensions du terme aménité relèvent, pour l'essentiel, de deux disciplines

3 Nous ne ferons pas un inventaire complet des concepts utilisables : dans un souci de rester concis et de « coller » au propos de notre article, nous n'en retiendrons que les principaux, et encore les présentons-nous de façon succincte.

spécifiques : la sociologie pour la qualité des relations sociales et la géographie pour la qualité des lieux.

Sociabilité et civilité

De quelles relations sociales s'agit-il lorsque l'on associe « aménité » à « urbanité » ou à « convivialité », ou lorsqu'on veut évoquer la douceur d'un comportement ou celle d'une opinion ? À n'en pas douter, des relations de bonne entente. Deux concepts sociologiques prennent ces relations comme objet central, la sociabilité et la civilité.

G. Tarde a avancé le concept de sociabilité pour comprendre comment se formait une opinion collective⁴. Il voit dans la conversation « *l'agent le plus puissant de l'imitation, de la propagation d'idées, des sentiments, des modes d'action.* » (Tarde, 1901) ; pour lui, la conversation crée l'opinion. Il ne s'agit pas de n'importe quelle conversation, mais des conversations facultatives, qui puisent leur source « *dans la sociabilité humaine qui, de tout temps, a jailli en libres propos au contact de pairs et de camarades.* ».

La sociabilité est donc un type de rapport social qui concerne les *relations interindividuelles*⁵ et qui présente plusieurs caractéristiques. Tout d'abord, ces relations sont « *sans utilité directe et immédiate* » mais recherchées « *par plaisir, par jeu, par politesse* ». Ne rentrent pas en considération les relations professionnelles par exemple, sauf celles qui se recoupent avec des relations d'affinités électives. Ensuite, la sociabilité est vécue entre pairs ou entre camarades, du moins en apparence : les personnes en relation partageraient leurs points communs et passeraient sous silence leurs différences sociales ou divergences d'idées : « *Cette fiction de l'égalité est l'éclosion finale de la sociabilité.* » (Tarde, 1901).

La civilité, concept plus récent, se distingue de la sociabilité sur un aspect primordial : ici, il n'est pas question de fiction d'égalité mais d'exigence de vérité et de justice, « *condition civile essentielle selon laquelle chacun s'attend à être équitablement traité* » (Pharo, 1992). Ces normes de vérité et de justice régissent des contraintes de sens commun et engagent chacun de façon profonde, non pas à la manière d'une loi, mais à la manière d'un idéal régulateur. Leur non-respect n'est pas porté devant

l'institution judiciaire, il est soumis au jugement d'autrui. L'enjeu porte sur le crédit de légitimité à accorder à la personne en tant que membre de la « *communauté des êtres sensés, responsables, autonomes.* » (Pharo, 1992). Cet enjeu est éminemment politique : il s'agit « *du consentement à l'ordre de la Cité.* ». On l'aura compris, il n'est pas question de porter le regard sur l'exercice d'une autorité publique pour comprendre l'ordre de la Cité, mais de comprendre ce qui fonde de façon pérenne le lien à autrui, « *tout ce qui concourt à l'intelligence mutuelle entre les êtres humains.* » (Pharo, 1992). La civilité s'intéresse au commerce ordinaire entre les personnes (et pas simplement aux affaires publiques) pour découvrir les universaux à la base de l'ordre social.

La sociabilité renvoie donc à des relations de face à face qui passent par le verbe et dont la qualité se fonde sur trois caractéristiques de l'échange : la liberté, la gratuité et la fiction d'égalité. La civilité met l'accent sur le fondement éthique de ces relations : quelles valeurs de justice et de vérité partagent les personnes afin de continuer à entretenir des relations de bonne intelligence ? Voilà les contours que nous donnent les concepts de sociabilité et de civilité pour définir ce que pourrait recouvrir la dimension du terme aménité relative aux relations sociales.

Paysage, lieu et haut-lieu :

Parmi les notions de géographie sociale, humaine et culturelle, susceptibles d'éclairer ce qui ferait la qualité d'une entité spatiale donnée, les plus significatives nous paraissent être celles de paysage et de lieu.

Précisons d'emblée que la qualité d'un lieu n'existe pas en tant que telle. Existerait-il des lieux où souffle l'esprit, des lieux habités, animés d'une sorte de génie esthétique et mystique qui leur appartiendrait en propre comme le pense Maurice Barrès (Berque *et al.*, 1999) ? Pour A. Roger (Berque *et al.*, 1999), « *si un esprit inspire ces sites, ce n'est pas un autre que celui de l'art, qui, par notre regard, artialise le pays en paysage* ». Pour lui, comme pour Berque, un lieu n'a de qualités que si une personne y porte un regard et le qualifie.

Pour étudier les qualités attribuées par un groupe social donné à une portion d'espace et les significations de sa relation à cet espace, la

⁴ Quelques années plus tard, le sociologue allemand G. Simmel fait également entrer cette notion dans le champ de la sociologie, sans toutefois, semble-t-il, avoir eu connaissance des écrits de G. Tarde ; son approche ne sera pas évoquée ici, pas plus que celle de G. Gurwitsch qui a proposé dans les années soixante une application descriptive de ce concept ; ne sera pas mentionnée non plus l'utilisation pourtant importante qu'en a fait l'historien M. Agulhon dans ses travaux consacrés à la construction sociale de la République (Candau, 1998).

⁵ Le succès de cette théorie sociale a d'ailleurs été entravé par ce caractère interactionniste qu'elle souligne : elle ne pouvait être entendue à une époque où un des enjeux scientifiques importants portait sur la définition d'une frontière susceptible de différencier nettement la psychologie et la sociologie (Lubek, 1981).

6 Nous avons eu recours à cette notion, ainsi qu'à celle de lieu-dit, dans le cadre d'études (Deuffic et Dubourg, 2001).

notion de paysage peut se révéler appropriée à condition d'explicitier la définition que l'on en donne. Pour A. Berque (1995), renvoyant à la fois au sujet et à l'objet (le paysage « désigne à la fois les choses de l'environnement et la représentation de ces choses »), elle prend tout son sens dans la relation susceptible de s'établir entre les deux. « *Apparence en même temps réalité, le paysage n'est pourtant pas une chimère ; c'est au contraire justement la médiation par laquelle notre subjectivité peut avoir prise sur la réalité objective des choses de l'environnement* ».

Cette médiation relève avant tout du registre esthétique, et requiert l'intervention de l'art (des artistes) : c'est ce que Berque (1995) exprime lorsqu'il énonce les critères d'existence du paysage dans une civilisation : « 1. des représentations linguistiques, c'est-à-dire un ou des mots pour dire « paysage » ; 2. des représentations littéraires, orales ou écrites, chantant ou décrivant les beautés du paysage ; 3. des représentations picturales, ayant pour thème le paysage ; 4. des représentations jardinières, traduisant une appréciation proprement esthétique de la nature. »

Parce qu'elle tire ses origines du milieu artistique, la notion de paysage a un caractère éminemment élitaires. Cosgrove souligne ainsi le lien qui existe entre une formation sociale dominante et un type de paysage : le paysage urbain en Italie à la Renaissance, le paysage rural anglais aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'idée de nature aux États-Unis au XIX^e siècle (Debarbieux, 1998). E. Sereni (1964), quant à lui, analyse dans le détail les fondements élitaires de la production sociale du paysage rural italien. Le paysage, sous ses formes géographiques, picturales ou littéraire, est alors conçu comme la mise en représentation, l'expression emblématique de la puissance et du goût d'une formation sociale. Cette instrumentalisation de la notion de paysage est toujours à l'œuvre : la société engendre tantôt des territoires identitaires collectifs, tantôt des espaces différenciés entre catégories sociales (Debarbieux, 1998). Duncan et Duncan (2001) montrent ainsi comment certaines catégories sociales se constituent des zones résidentielles d'une haute valeur ajoutée au nom d'une politique de préservation des paysages ; ce plaisir apparemment innocent participe aussi d'un mécanisme

subtil, mais très significatif, de réaffirmation de l'identité sociale d'une élite, avec, pour corollaire, l'exclusion d'autres groupes... En outre, au sein même de la communauté, le paysage n'est qu'un signe de ralliement factice dans la mesure où il ne pallie pas le manque de relations entre individus.

Si la notion de paysage permet d'aborder la question des qualités qu'un groupe social attribue à un lieu, elle se restreint toutefois à celles qui relèvent de l'esthétique. En outre, elle n'aborde également que de manière restreinte la question des relations sociales : si elle peut servir à montrer la construction d'une identité sociale, elle ne concerne pas la possibilité d'échanges entre groupes différents ; au contraire, elle signifierait l'impossibilité d'échanges, en mettant en évidence l'existence de conflits de représentations ...

Quant au lieu⁶, « élément de base de l'espace géographique, son atome en quelque sorte » (Brunet, 1993), il se différencie de la généralité de l'espace à partir du moment où il est nommé et re-connu comme lieu par un individu ou un groupe d'individus. Il devient « lieu-dit ». Selon Retaillé (Di Méo, 1998), à la différence d'un espace géographique indéterminé, le lieu est « doué d'une puissance capable de grouper et maintenir ensemble des êtres hétérogènes en cohabitation et relation réciproque ». Cette entité spatiale restreinte de pratiques et de représentations se caractérise par sa brève continuité, par la contiguïté des points et des tissus qui le composent, par le principe de co-présence d'êtres et de choses porteurs d'un sens spatial particulier (Di Méo, 1998).

En considérant le lieu comme un récit et une figure de rhétorique, Debarbieux (1995) donne au lieu une dimension symbolique de premier ordre. Il en fait une condition de réalisation du territoire en lui conférant une image et des points d'ancrage de son enracinement mémoriel. Pour lui, le lieu permet au groupe qui territorialise d'avoir une existence collective et des sites de mise en scène via notamment les lieux de mémoire, les hauts-lieux et les lieux exemplaires.

Cependant, avec la notion de lieu comme celle de paysage, il s'agit bien de savoir quel groupe social affecte telle qualité à tel espace. Ainsi de la Soudière (1991) constate que l'élection d'un

espace au rang de lieu, et qui plus est de haut-lieu, suppose une mise en scène et un récit, « *élection qui suppose son envers : l'exclusion de tous les autres lieux* ». Pour lui, travailler sur les hauts-lieux présente un risque, celui de valoriser uniquement leurs qualités et d'y adhérer comme à des valeurs en soi. Or, il constate que « *les hauts lieux ne fonctionnent pas sur un mode démocratique mais qu'ils servent d'arguments d'autorité, font autorité sur un territoire, auxquels ils font de l'ombre, et qu'ils contribuent ainsi, en creux, à disqualifier (...). Travailler sur les hauts lieux comporte donc le risque, incidemment, de renforcer une notoriété parfois discutable, en tout cas d'aller dans le sens d'une dominance d'un lieu sur les autres, et, par là, la renforcer* ». Il propose « *l'observation des hauts lieux ordinaires, de proximité* », faisant l'hypothèse que « *tous les quartiers se créent chacun leurs hauts lieux : une lande, un petit massif forestier, des biens communaux...* » ; « *Chercher ce qui, dans les lieux ordinaires, fait sens, manière de comprendre l'espace en y intégrant les confins, les lieux dissidents, les lieux honteux ou paradoxaux, est une façon de poser la question des hauts lieux plus largement que par le seul examen des sites de notoriété publique. (...) Ce serait une manière d'inventer ses propres hauts lieux, du côté du territoire, plutôt que du côté du code, et non de les subir* ».

Ainsi, les notions de sociabilité et de civilité permettent de préciser le type de relations sociales à observer mais ne disent rien de l'inscription spatiale de ces échanges ; inversement, les concepts de paysage et de lieu permettent de préciser les caractéristiques attribuées à l'espace en fonction des pratiques sociales qui y prennent place, mais n'abordent pas la qualité des relations sociales qui s'y déroulent.

Or l'un des intérêts spécifiques de la notion d'aménité résiderait dans la prise en compte simultanée de ces deux dimensions. C'est cette question de l'articulation du relationnel et du spatial que nous allons aborder maintenant.

Espace public : caractéristiques des lieux et qualité des échanges

Le concept d'espace public opère cette articulation. S'il désigne, au pluriel, une diversité d'espaces quant à leur forme (rues, parcs,

places,...) dont le statut juridique relève de la propriété publique, il désigne également, au singulier, les activités et les institutions qui traitent des affaires publiques : l'espace de la vie publique.

Cette double dimension, matérielle et politique, dote les espaces publics d'une fonction civilisatrice « *au fondement de la ville européenne* » (Ghorra-Gobin, 2001). Comment opère cette dernière ? Ces espaces doivent être, certes, ouverts à tous, mais doivent également autoriser une vie publique : « *un espace ne devient public que lorsque des rapports sociaux spécifiques le constituent comme tel* » (Ghorra-Gobin, 2001). Ils le deviennent en étant la scène de relations entre individus socialement différents, qui pourtant échangent selon un mode égalitaire. Ces échanges passent avant tout par le regard porté sur l'autre, différent, et cependant présent dans le même lieu. Par la présence simultanée de l'étranger et de l'autochtone, de soi et d'autrui, les espaces publics permettent de faire l'expérience de l'altérité notamment grâce à l'anonymat. Dans cette prise de distance par rapport à soi et dans « *ce lien qui unit de manière éphémère dans la séparation, les espaces publics font tenir ensemble des éléments hétérogènes et, à ce titre, reflètent cette quête du « vivre ensemble* » (Ghorra-Gobin, 2001).

Cette fonction civilisatrice ne peut être assurée par les « nouveaux espaces publics » que sont le cyberspace ou les espaces privés ouverts au public. Pour C. Ghorra-Gobin (2001) en effet, le cyberspace en s'affranchissant de la matérialité, rend impossible la co-présence d'individus dans leur hétérogénéité, et donc ne permet pas l'apprentissage de l'altérité qui passe nécessairement par la corporalité. Quant aux espaces privés ouverts au public (galeries marchandes, parcs à thème...), ils permettent aux individus « *de participer à cette civilisation planétaire fascinée par le mode marchand* » mais en les « *réduisant à de purs consommateurs* » (Ghorra-Gobin, 2001) ; dans cette absence de dimension politique – dimension par ailleurs difficilement assumée par les espaces publics traditionnels de plus en plus souvent aménagés pour la circulation des voitures ou pour leur préservation historique –, l'auteur décèle un facteur favorisant la montée actuelle des incivilités.

Banerjee (2001), dans le même ordre d'idée, ne voit dans le cyber espace ou dans les espaces privés « publicisés » qu'une illusion d'espace public et milite pour une politique en faveur des espaces ouverts (parcs publics,...). Toutefois, il nous invite aussi à reconsidérer le concept même d'espace public. Selon lui, il faudrait dépasser la conception selon laquelle il n'y a d'espace public et de vie publique que dans le domaine public : une vie publique, c'est-à-dire des échanges civils portant sur les affaires publiques et réalisés dans le respect des idéaux démocratiques, serait possible dans certains espaces privés qu'il nomme « espaces du troisième type » (*third places*), par opposition à l'espace du foyer domestique et à celui du travail. Restant largement à (ré)inventer, ces espaces seraient propres à chaque culture (des arcades du Paris du XIX^e siècle aux actuels pubs en Angleterre ou aux cafés offrant spectacles ou concerts dans les banlieues françaises...).

Pour le philosophe J. Habermas, cette dimension politique fonde le concept d'espace public, au point qu'il en néglige la dimension matérielle. Le politique dans cette acception va bien au-delà d'une identité commune, ciment du « vivre ensemble », pour concerner la constitution d'une volonté commune de faire changer les institutions en place. En s'intéressant à la société bourgeoise critiquant la monarchie du XVIII^e siècle en Angleterre puis en France, il a identifié « *un processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'Etat.* » (Habermas, 1978). Habermas (1989) conçoit l'espace public comme un espace autonome où, par la discussion publique – discussion à plusieurs voix –, se produirait un pouvoir légitime communicationnel qui entre en tension avec le pouvoir administratif détenu par les institutions du système politique. Ici l'espace public est avant tout un espace de débat où les personnes, en confrontant leurs idées, élaborent une opinion et une volonté communes.

Le concept d'espace public explore simultanément une dimension spatiale et une dimension sociale. Il concerne des espaces matériels dont le caractère ouvert (accès libre et gratuit) est renforcé par un aménagement qui invite une

diversité de personnes à venir s'y croiser, voire s'y rencontrer. En retour, le caractère résolument public n'est attribué à ces espaces qu'en fonction des pratiques sociales qui s'y déroulent effectivement.

Un aspect essentiel interdit cependant d'assimiler aménité et espace public. La dimension politique donnée au concept d'espace public par J. Habermas ne peut-être attribuée, selon nous à la notion, d'aménité. Certes, des relations interpersonnelles relevant de la civilité contribuent à renforcer l'ordre de la Cité – pour paraphraser P. Pharo –, en ce qu'elles consolident « l'intelligence mutuelle » ; mais il nous semble qu'aménité ne porte pas l'idée de la constitution d'une volonté commune qui viserait à imposer un changement social.

Perspectives : la question des aménités appliquée à l'espace rural

Ces éléments de réflexions, rappelons-le, ne répondent pas à l'ambition de faire l'exégèse du terme « aménité » – et encore moins à celle d'asseoir ce dernier comme nouveau concept scientifique ! –. Dans un contexte où le mot circule dans la sphère politique d'une part, où ses emplois attestés dans la sphère scientifique n'émanent que de l'économie d'autre part, notre propos était simplement de montrer que, d'un point de vue scientifique, les économistes ne sont pas seuls à avoir potentiellement quelque chose à dire sur les aménités : une acception relevant des autres sciences humaines et sociales est possible.

Cette acception est double, basée sur l'articulation d'une dimension sociologique (relationnelle) et d'une dimension spatiale. Fondamentalement, « aménité » traite de la qualité des relations que sont susceptibles d'établir entre elles des personnes différentes, qui ne se rencontrent *a priori* ni dans la sphère privée ni dans la sphère professionnelle (il ne s'agit pas de rester seulement « entre gens de bonne compagnie »). Ces relations ne peuvent s'établir que s'il y a co-présence : il faut donc des lieux concrets dans lesquels les rencontres puissent se faire. Or, ces lieux concrets, en même temps qu'ils permettent de « bonnes » relations sociales, se voient attribuer des qualités : ce sont les « aménités des lieux ». Sur ce point, il apparaît très clairement que si la forme (formes

et agencements spatiaux) constitue une condition nécessaire à la possibilité d'établir des échanges, elle ne constitue pas une condition suffisante.

Par rapport à un concept tel que celui d'espace public, qui pose également la question de l'articulation du sociologique et du spatial, le terme d'aménité aurait ceci de spécifique que, d'une part, pour ce qui est de la première dimension, le contenu politique ne serait pas aussi fort en ce qu'il n'y aurait pas la volonté d'imposer un changement social ; d'autre part, pour ce qui est de la deuxième dimension, les seules caractéristiques spatiales qui ressortent sont celles qui se voient attribuer des valeurs positives (des qualités).

Derrière le terme aménité, il n'y aurait *a priori* rien d'autres que des intentions louables. Il nous faut toutefois attirer l'attention sur la connotation normative du terme : celui-ci opère dans le registre du bien, du noble, du propre, du politiquement correct. Cela est vrai également des concepts de sociabilité, de civilité, d'espace public et de paysage. Quelle attitude adopter ? Sans doute faut-il se placer en position de recul par rapport aux termes tels qu'ils sont utilisés dans les discours politiques ou dans les justifications d'actions publiques (Duncan et Duncan, 2001) ; veiller à clairement identifier les valeurs qui sous-tendent ces notions pour ceux qui y ont recours.

Loin de vouloir faire entrer la notion d'aménité dans le champ scientifique, comme outil d'analyse en sciences humaines et sociales, ce petit exercice consistant à discuter le terme par rapport à des concepts classiques nous montre que les aménités constitueraient un possible objet de recherche, autour des axes suivants. Un pre-

mier axe porterait sur la question de la force prescriptive des formes matérielles de l'espace : en quoi les formes facilitent-elles, ou au contraire inhibent-elles, certaines relations sociales ? Un second tournerait autour des relations sociales en elles-mêmes, tout en interrogeant leur inscription spatiale : en ce que les pratiques de sociabilité et les expressions du lien civil se réalisent dans tel et tel lieu, quelles qualités sont attribuées à ces lieux, sont-elles les mêmes pour tous les protagonistes ou non, en quoi évoluent-elles au cours du processus d'échanges civils ?

Les réflexions et les travaux des auteurs mobilisés pour la présente réflexion ont essentiellement pour cadre la ville et l'espace urbain : est-ce à dire que les sciences humaines et sociales n'auraient rien à apporter à la question des aménités dès lors qu'elles interviendraient sur l'espace rural ? Nous n'en croyons rien. En effet, s'agissant de l'espace rural qui a la caractéristique d'être très majoritairement privativement approprié, des questions spécifiques et auxquelles fort peu de travaux ont été consacrés se posent : hormis éventuellement les centres bourgs, où sont les lieux qui permettraient les rencontres basées sur la mixité sociale, les échanges civils ? Quelles formes d'ouverture de l'espace agricole, quelle « publicisation » de l'espace privé, offriraient les conditions de leur existence (gôter à la ferme ? marché à la ferme ? manifestations festives et culturelles ?...) ? N'y aurait-il pas une importance spécifique de l'aspect temporel, ou plus précisément saisonnier ? (le touriste pique-niquant dans une prairie, avec lequel l'agriculteur discuterait bien volontiers l'été, ne serait-il pas « étranger indésirable » le reste de l'année ?)

□

Résumé

Dans un contexte où le mot « aménités » circule dans la sphère politique d'une part, où ses emplois attestés dans la sphère scientifique n'émanent que de l'économie d'autre part, l'article exprime simplement l'idée qu'une acception relevant d'autres sciences humaines et sociales est possible pour ce terme. Après un bref aperçu du contenu des propos d'auteurs actuels employant le terme, nous montrons que, à la lumière de certains concepts issus principalement de la sociologie et de la géographie, cette acception s'esquisserait autour de l'articulation d'une dimension sociologique et d'une dimension spatiale, autour de l'articulation entre qualité d'être ensemble et qualité des lieux. Nous discuterons d'un possible axe de recherche autour de la question des aménités appliquée à l'espace rural, toujours depuis le champ des sciences humaines et sociales.

Abstract

In a context where the word « amenities » is used in the political realm on one hand, where its attested uses in the scientific realm comes from economics only on the other hand, the paper simply expresses the idea that an acception referring to other human and social sciences is possible for this terminology. After a brief insight into some present authors' words that employ « amenities », we show that, in the light of some concepts mainly coming from sociology and geography, this acception could refer to the articulation of a sociological dimension and of a spatial dimension, to the articulation of the quality of being together and of the quality of places. We'll discuss a possible line of research for the 'amenities' question as far as it is applied to rural areas, still from the point of view of human and social sciences.

Bibliographie

- BANERJEE T., 2001 – The future of public space. Beyond invented streets and reinvented places, *Journal of the American Planning Association*, vol. 67, n° 1, p. 9-24.
- BERQUE A., 1995 – *Les raisons du paysage. De la Chine antique aux environnements de synthèse*, Hazan, Paris, 190 p.
- BERQUE A., CONAN M., DONADIEU P., LASSUS B., ROGER A., 1999 – *La mouvance. Cinquante mots pour le paysage*, Coll. Passage, Édition de la Villette, Paris, 97 p.
- CANAU J., 1987 – *Sociabilité, socialité et identités collectives à Saint-Emilion (1920-1986)*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Bordeaux II.
- DEBARBIEUX B., 1995 – Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique, *L'Espace géographique*, 2, p. 97-112.
- DEBARBIEUX B., 1998 – Les problématiques de l'image et de la représentation en géographie, in Bailly, A., dir., *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Collin, 4^{ème} éd., Paris, p. 199-211.
- DE LA SOUDIERE M., 1991 – Les hauts lieux... mais les autres, in Micoud A., dir., *Des Hauts Lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, CNRS, Paris, p. 17-31.
- DEUFFIC Ph., DUBOURG M., 2001 – *Les paysages du Causse de Sauveterre par les habitants de Laval-du-Tarn (Lozère)*, rapport d'étude, Cemagref, Cestas, 91 p.
- DI MEO G., 1998 – *Géographie sociale et territoires*, Nathan Université, Paris, 310 p.

DUNCAN J., DUNCAN N., 2001 – The aestheticization of the politics of landscape preservation, *Annals of the American geographers*, 91, (2), p. 387-409.

GHORRA-GOBIN C., 2001 – Réinvestir la dimension symbolique des espaces publics, dans GHORRA-GOBIN C., dir., *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*, Paris, L'Harmattan, p. 5-15.

HABERMAS J., 1978 – *L'espace public*, Paris, Éd. Payot, 324 p. (écrit en 1962).

HABERMAS J., 1989, La souveraineté populaire comme procédure. Un concept normatif d'espace public, *Lignes*, 7, p. 29-58.

HERVIEU B., VIARD J., 1996 – *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, éditions de l'Aube, collection Essai, 155 p.

LUBEK I., 1981 – Histoire des psychologies sociales perdues : le cas de Gabriel Tarde, *Revue française de Sociologie*, XXII, p. 361-395.

PAQUOT T., 2000 – L'urbanité de l'après-ville, Conférence donnée à l'Université de Bordeaux III, le 4 mai 2000.

PHARO P., 1992 – *Phénoménologie du lien civil. Sens et légitimité*, Paris, L'Harmattan (Logiques sociales), 283 p.

ROGER A., 1997 – *Court traité du paysage*, Gallimard, Paris.

SERENI E., 1964 – *Histoire du paysage rural italien*, Julliard, col. TM les Temps Modernes, 328 p.

TARDE G., 1901 – *L'opinion et la foule*, Chap 2 : L'opinion et la conversation, Paris, Alcan.